



Traité Erkhin

Michna 5 - Chapitre 5

שׁוֹר זֶה עוֹלָה,
בֵּית זֶה קֶרְבָּן,
מֵת הַשׁוֹר וְנִפְל הַבַּיִת,
אֵינוֹ תֵּיב לְשָׁלָם.
(דְּמִי) [בְּמִשְׁנַת הַבְּבִלִי ל"ג] שׁוֹר זֶה עָלִי עוֹלָה,
אוֹ (דְּמִי) בֵּית זֶה עָלִי קֶרְבָּן,
מֵת הַשׁוֹר וְנִפְל הַבַּיִת,
תֵּיב לְשָׁלָם:

[Celui qui dit :] Ce taureau [est consacré en] 'Ola, ou : Cette maison [est consacrée en] offrande, et le taureau est mort ou la maison s'est effondrée, il est dispensé de payer [son engagement. Mais si celui qui dit : Il m'incombe] de [donner] ce taureau en 'Ola, ou : [Il m'incombe] de [donner] cette maison en offrande, si le taureau meurt ou si la maison s'effondre, il est obligé payer [sa valeur].



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions